

MANDAT
FÉVRIER 2016

**AFIN D'ALLÉGER LE PRÉSENT TEXTE, NOUS AVONS EMPLOYÉ LE MASCULIN COMME GENRE NEUTRE POUR DÉSIGNER AUSSI BIEN LES FEMMES QUE LES HOMMES.*

RAPPORTS HIÉRARCHIQUES

1. Le Comité des prix et des mises en candidature relève du Conseil d'administration (CA) de l'Organisation canadienne des physiciens médicaux (OCPM).
2. Il est présidé par le président sortant de l'OCPM, sauf décision contraire du CA de l'OCPM.

RAISON D'ÊTRE

Le Comité sera l'autorité de l'OCPM en ce qui concerne tous les prix décernés par l'OCPM à ses membres et s'assurera que tous les postes libres au sein du CA de l'OCPM sont remplis par une personne avec l'expertise appropriée.

RESPONSABILITÉS ET TÂCHES

1. Revoir ses prix offerts actuellement et en éliminer, en créer et en maintenir s'il y a lieu.
2. S'assurer de la mise en place des processus pour déterminer, évaluer et recommander à point nommé les mises en candidature appropriées au CA de l'OCPM.
3. Créer des sous-comités pour ses prix importants au besoin et les surveiller. Cela comprend :
 - a. Le Sous-comité de la Médaille d'or;
 - b. Le Sous-comité du Prix de fellow de l'OCPM;
 - c. Le Sous-comité du Prix Sylvia Fedoruk;
 - d. Le Sous-comité du Prix de la publication Michael S. Patterson
4. Médaille Kirby
 - a. Solliciter les mises en candidature pour la Médaille Kirby conformément aux critères énoncés par l'Association canadienne des physiciens et physiciennes.
 - b. Sous réserve de l'approbation de la (des) mise(s) en candidature par la totalité des membres du CA de l'OCPM, le Comité des prix et des mises en candidature doit s'assurer que toute la documentation est complète et que la soumission est présentée à point nommé à l'Association canadienne des physiciens et physiciennes.

5. Autres Prix

L'OCPM s'est fait offrir à l'occasion la possibilité de participer à des initiatives de bourses et de prix commanditées à titre exceptionnel ou sur une autre base limitée. À cette fin, le Comité est responsable de ce qui suit :

- a. Obtenir que le CA soutienne la reconnaissance du prix par l'OCPM et sa participation au processus, en apportant une attention particulière au caractère approprié des critères associés à la bourse ou au prix;
 - b. Solliciter les mises en candidature conformément aux critères établis;
 - c. Sous réserve de l'approbation de la (des) mise(s) en candidature par le CA de l'OCPM, le Comité des prix et des mises en candidature s'assurera que toute la documentation est complète et que les soumissions requises sont remplies à point nommé.
6. Le Comité déterminera les postes qui vont se libérer au sein du CA et sollicitera des mises en candidature de l'ensemble des membres conformément aux règlements.
- a. Un membre sortant du CA de l'OCPM ne peut être réélu avant qu'il ne se soit écoulé deux ans depuis sa nomination antérieure;
 - b. Les personnes exceptionnelles seront identifiées et encouragées à présenter leur candidature si elles ont suffisamment d'ancienneté pour contribuer de manière responsable aux objectifs de l'OCPM;
 - c. Les mises en candidature (incluant le formulaire de mise en candidature, le soutien de deux membres titulaires en règle de l'OCPM et un C.V.) doivent être obtenues suffisamment longtemps avant l'Assemblée générale annuelle (AGA) pour permettre la présentation de brèves biographies des candidats aux membres avant la tenue du vote en bonne et due forme.
 - i. Les appels de mise en candidature seront publiés dans **InterACTIONS** au moins deux fois (normalement en janvier et en avril) avant la tenue de l'AGA;
 - ii. Au moins en envoi électronique sera transmis aux membres;
 - iii. L'appel de mises en candidature sera affiché sur le site Web de l'OCPM.
 - d. Le processus de vote sera surveillé pour s'assurer qu'il respecte les règlements.

MEMBRES DU COMITÉ

Le Comité sera composé des membres suivants :

1. Président sortant de l'OCPM (président)
2. Vice-président de l'OCPM
3. Président du Sous-comité de la Médaille d'or
4. Président du Sous-comité du Prix de fellow de l'OCPM (FOCPM)
5. Président du Sous-comité du Prix Sylvia Fedoruk
6. Président du Sous-comité du Prix de publication Michael S. Patterson
7. Président de l'OCPM
8. Directeur administratif (*membre d'office*)

Les membres du comité seront invités à accomplir un mandat de trois ans et peuvent accomplir au maximum deux mandats consécutifs. Un membre du comité qui a accompli deux mandats peut se joindre de nouveau au comité après une période d'un an. Remarque : le président du comité peut juger dans des circonstances particulières que le comité sera mieux servi par la participation continue d'un membre qui a accompli deux mandats. Dans ces circonstances, le président du comité peut choisir d'inviter le membre à continuer à siéger au comité.

RÉUNIONS

1. Le Comité se réunira au moins deux fois par année et fera le point à l'intention du CA de l'OCPM par l'entremise des Rapports du Comité.
2. La plupart des activités du Sous-comité se déroulent par courriel, mais il peut être nécessaire d'organiser des réunions par téléconférence pour discuter de certaines questions et s'entendre à cet égard.
3. Le quorum est constitué du président du Comité et d'au moins trois autres membres.
4. Les réunions feront l'objet d'un procès-verbal et toutes les décisions seront inscrites.
5. Le Comité devrait fonctionner autant que possible par consensus; autrement, la décision majoritaire sera respectée. Le président possèdera le vote prépondérant en cas d'égalité. Les recommandations à l'intention du CA de l'OCPM peuvent aussi inclure une opinion minoritaire.

BUDGET

Un budget annuel du Comité sera préparé et soumis au président du Comité des prix et des mises en candidature.